



www.sfv-fsp.ch

Schweizerischer Fischerei-Verband SFV
Fédération Suisse de Pêche FSP
Federaziun Svizra da Pestga
Federazione Svizzera di Pesca

Communiqué de presse – 13. mai 2024 – 2206 caractères (espaces non compris)

Fédération Suisse de Pêche FSP

Pourquoi la fédération de pêche soutient-elle la loi sur l'électricité ?

Le Bureau directeur et la Conférence des présidents cantonaux de la Fédération Suisse de Pêche disent à l'unanimité et avec conviction OUI à la loi sur l'électricité qui sera soumise au vote le 9 juin. Les dispositions relatives aux débits résiduels sont déterminantes.

Lorsque les centrales électriques utilisent de l'eau pour produire de l'électricité, il faut qu'il y ait suffisamment de débits résiduels en aval des points de prélèvement. C'est la seule façon de permettre la survie de la faune et de la flore dans et autour des cours d'eau. C'est pourquoi Roberto Zanetti, président central de la Fédération suisse de pêche, déclare : "Sans eau, pas de vie ! Pour les poissons et la pêche, les prescriptions relatives aux débits résiduels ne sont pas négociables".

Débits résiduels non touchés

Au début des débats sur l'acte modificateur unique certains milieux prévoyaient une attaque générale contre toutes les prescriptions environnementales et en particulier contre les débits résiduels légaux. "Ces milieux voulaient, dans un mouvement de panique, extraire la dernière goutte pour la production d'électricité, sans aucun égard pour la nature", se souvient Zanetti, conseiller aux États de Soleure jusqu'à fin 2023. Au cours des longs débats sur la loi, l'importance des dispositions relatives aux débits résiduels a pu être démontrée à une majorité du Conseil national et du Conseil des États. Dans le projet soumis au vote, les prescriptions en vigueur en matière de débits résiduels ne sont pas remises en question. Zanetti s'exprime de manière imagée : "Les prescriptions relatives aux débits résiduels sont pour nous sacrées et sont ressorties intactes des délibérations. C'est pourquoi nous, pêcheuses et pêcheurs, disons OUI sans réserve au projet".

La fédération de pêche, une force constructive

Pour le Bureau directeur et les présidents cantonaux de la Fédération Suisse de Pêche, la loi sur l'électricité est un bon exemple de démocratie consensuelle suisse - un équilibre réussi entre protection et utilité. La Fédération Suisse de Pêche se considère comme une force constructive. Elle a participé à l'époque à la "table ronde sur l'énergie hydraulique", a signé le compromis et continue de le soutenir. Zanetti : "Nous, pêcheurs, tenons parole et sommes favorables à l'extension des 16 grandes centrales hydroélectriques inscrites dans la loi". La FSP attend qu'à l'avenir aussi, tous les partenaires de la "table ronde" respectent les conventions conclues à l'époque".

Informations aux médias :

- Roberto Zanetti, président central FSP, 079 215 43 21, roberto.zanetti@sfv-fsp.ch
- David Bittner, administrateur FSP, 079 461 91 78, david.bittner@sfv-fsp.ch
- Kurt Bischof, communication FSP, 079 643 30 63, kurt.bischof@sfv-fsp.ch
- Maxime Prevedello, communication Romandie, 079 317 00 94, maxime.prevedello@sfv-fsp.ch